



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 9 juin 2024

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 27/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit "Chambon"**

	Séance	Emoluments	Signatures
	06.06.2024		
Rapporteur ROBERT-NICOUD Sophie	x		
Membres ALVES Sara	x		
DUFRESNE Emilie	x		
ECUYER Jean-Marc	x		
TEXEIRA Paulo	x		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 27/24 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit "Chambon" s'est réunie en date du jeudi 6 juin 2024 à la Maison de Commune de Roche.

M. Jean-Marc Chavannes, Municipal des infrastructures s'est porté disponible à distance pour nos éventuelles questions et remarques à ce sujet et le remercions pour cette proposition.

Le préambule ainsi que la description des travaux dudit préavis nous ont semblé suffisamment clairs pour ne pas avoir à le solliciter davantage. De plus, l'expertise du

conseiller Jean-Marc ECUYER dans ce domaine nous a permis de confirmer notre point de vue.

Au vu de la vétusté de la conduite d'eau existante en éternit ainsi que les vannes de branchement sur le tronçon au lieu-dit "En Chambon", il ne fait aucun doute que le remplacement de ceux-ci par une conduite en PE d'env. 50 mètres, est une mise en conformité nécessaire pour éviter toute surpression ou manipulations hasardeuses et éviter de réparer dans l'urgence. En effet, ceci augmenterait indéniablement les coûts relatifs à ces travaux.

De plus, les travaux pouvant être réalisés par notre voirie, cela représente un raccourcissement des délais de réfection, ainsi que l'économie d'une mise au concours qui grèverait davantage le budget communal.

Lors de ces travaux, il est également proposé de déplacer la borne hydrante N° 559 actuellement sise sur une parcelle privée sur le domaine public 113.

Nous remarquons une petite erreur de retranscription dans le préavis, qui mentionne la borne 539 en lieu et place de la borne 559. M. Jean-Marc CHAVANNES, Municipal, nous confirme qu'il s'agit bien de la borne 559. Après vérification du conseiller M. TEXEIRA Paulo, il s'agit bien de la borne 559, comme indiqué sur le site officiel du cadastre, cartoriviera.ch.

Là encore, la commission est d'avis que ceci entre dans la logique d'un remplacement de conduite et n'objecte pas ce point.

Après étude et discussion, la commission nommée pense que le coût des travaux présentés (Total: 53'000 CHF) pour le remplacement de la conduite d'eau potable et d'une borne hydrante sont cohérents par rapport à l'importance des travaux requis. Ce montant n'inclut pas encore le subside octroyé par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie, qui n'est pas encore connu. Ce montant alloué viendra en tous les cas en déduction du coût des travaux.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Roche**

- Vu** le préavis N° 27/2024 de la Municipalité au Conseil Communal relatif au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit "Chambon"
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 53'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit "Chambon"
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante; sans recours à l'emprunt;

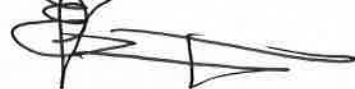
3. D'amortir la somme de CHF 53'000 par un prélèvement sur le compte de bilan 9280.62 "Financement spéciaux et fonds de réserve, réseau d'eau";

Ont signé :

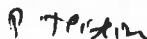
ALVES Sara



ECUYER Jean-Marc



TEXEIRA Paulo



DUFRESNE Emilie



ROBERT-NICOUD Sophie

